



Direction des Ressources Humaines
Sous-Direction des Carrières

Bureau des carrières techniques

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT SUPERIEUR D'EXPLOITATION (F/H)
DU CORPS DES PERSONNELS DE MAITRISE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES
ORGANISE A PARTIR DU 23 MAI 2022
(26 postes)

Rapport du jury

1°/ L'examen professionnel d'agent supérieur d'exploitation

- ❖ Cadre réglementaire
- ❖ Épreuves

2°/ la session 2022

- ❖ Membres du jury
- ❖ Candidatures
- ❖ Épreuve écrite d'admissibilité
- ❖ Épreuve orale d'admission
- ❖ Admission
- ❖ Appréciations des membres du jury
- ❖ Questions majoritairement posées à l'oral

SECRETARIAT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Mme Isabelle ETIENNE
Bureau des carrières techniques
Bureau 314
2, rue de Lobau - 75004 PARIS
Tél: 01 42 76 60 99

Email : isabelle.etienne@paris.fr

L'examen professionnel d'accès au grade d'agent supérieur d'exploitation

❖ CADRE REGLEMENTAIRE :

Peuvent faire acte de candidature :

les agents de maîtrise justifiant au 1er janvier 2022 d'au moins une année d'ancienneté dans le 4e échelon de ce grade. - les agent-es de maîtrise stagiaires dans le courant de l'année 2022 et qui pensent remplir les conditions de promouvabilité ci-dessus, peuvent également s'inscrire à l'examen : ils devront répondre aux conditions de promouvabilité à l'avancement de grade par la voie de l'examen professionnel au moment de la titularisation, moment où ces conditions seront vérifiées.

❖ LES EPREUVES :

Les candidats ont été soumis aux épreuves suivantes :

I. EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Épreuve de dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle RAEP

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le (la) candidat (e). Le jury examine le dossier, constitué exclusivement des informations figurant dans le formulaire remis par l'administration lors de l'inscription qu'il note en fonction des connaissances et de l'expérience acquise par le (la) candidat (e) durant son parcours professionnel.
(coefficient 1).

II. EPREUVE D'ADMISSION : ENTretien AVEC LE JURY (POUR RAPPEL)

Présentation par le (la) candidat(e) de son parcours professionnel d'une durée de 5 à 6 minutes maximum, suivie d'une libre conversation avec le jury destinée à vérifier les connaissances du (de la) candidat(e) de son environnement professionnel, ainsi que de l'organisation et des missions des administrations parisiennes. Le jury pourra également demander au (à la) candidat(e) de répondre à des questions de mise en situation professionnelle et d'actualité.
(Durée totale: 20 minutes - coefficient : 3)

Examen professionnel d'Agent supérieur d'exploitation
2022

Pour rappel, 26 postes étaient à pourvoir au maximum dans le cadre de cet examen professionnel.

Les candidats pouvaient s'inscrire jusqu'au 24 juin 2022 inclus en adressant leur dossier par voie postale ou par voie dématérialisée sur l'adresse drh-sct-exampro@paris.fr

1. Les membres du jury

- M. Stéphane LAGRANGE Ingénieur et Architecte divisionnaire d'administrations parisiennes
Chef d'Arrondissement
Responsable de la Section des tunnels, des berges et du périphérique
à la Direction de la voirie et des déplacements,
Président
- Mme Florence PERSON Ingénieure et Architecte divisionnaire d'administrations parisiennes
Cheffe d'arrondissement
Adjointe au chef de service de la section locale d'architecture du
20ème
à la Direction Constructions Publiques et Architecture
Présidente suppléante
- Mme Jeanne BILLION Administratrice hors classe d'administrations parisiennes,
Cheffe du bureau du recrutement
à la Direction des ressources humaines,
- M. Fabien BERROIR Ingénieur et Architecte divisionnaire d'administrations parisiennes
Chef de la Division du 15ème arrondissement
à la Direction des espaces verts et de l'environnement
- Mme Véronique BALDINI Conseillère de Paris déléguée aux espaces verts et à la propreté,
Présidente de la Commission sécurité, espace public, voirie,
environnement
Mairie du 16ème arrondissement de Paris
- M. Aïmane BASSIOUNI Adjoint au Maire chargé des sports et de la jeunesse
Mairie de 13^{ème} arrondissement de Paris

2 Candidatures

❖ Nombre de candidats inscrits : 72 répartis comme suit :

<u>Par spécialité :</u>	<u>Par directions :</u>
17 bâtiments	22 DPE
16 environnement-propreté- assainissement	16 DCPA
8 électrotechnique	11 DVD
7 gestion logistique	7 DEVE
5 exploitation et transports	4 DJS
5 aménagements paysagers	3 DSOL
5 travaux publics	2 DILT
3 équipements sportifs	2 DLH
3 maintenance automobile	2 CASVP
1 maintenance industrielle	1 DASCO
1 restauration	1 DRH
1 sylviculture	1 DSIN

3 L'épreuve écrite d'admissibilité (coefficient 1)

72 dossiers RAEP ont été examinés et notés par les membres du jury. Pour ce faire, ces derniers étaient répartis en 3 binômes et chaque binôme a noté 24 dossiers (double correction).

Les notes ont ensuite été harmonisées et validées lors de la réunion de jury du 06/09/22.

69% des agents ayant présentés un dossier RAEP ont été admissibles aux épreuves orales.

❖ **Nombre de candidats admissibles :** 50 répartis comme suit :

<u>Par spécialité :</u>	<u>Par directions :</u>
12 bâtiments	14 DPE
12 environnement-propreté-assainissement	11 DCPA
6 électrotechnique	10 DVD
3 gestion logistique	6 DEVE
3 exploitation et transports	2 DJS
4 aménagements paysagers	2 DSOL
4 travaux publics	1 DILT
1 équipements sportifs	2 DLH
2 maintenance automobile	2 CASVP
1 maintenance industrielle	1 DASCO
1 restauration	1 DRH
1 sylviculture	1 DSIH

4 L'épreuve d'admission (coefficient 3)

50 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve orale. Aucun candidat absent.

Les moyennes s'échelonnent entre :

- 7,63 /20 pour la plus basse
- 16,81 /20 pour la meilleure.

Au termes des entretiens, le jury s'est réuni pour établir la liste d'admission : le seuil d'admission ayant été fixé à une moyenne générale de 13/20, 26 candidats ont été admis ce qui représente 52% des candidats admissibles.

❖ **Nombre de candidats admis :** 26 répartis comme suit :

<u>Par spécialité :</u>	<u>Par directions :</u>
7 bâtiments	7 DPE
7 environnement-propreté-assainissement	4 DCPA
1 électrotechnique	6 DVD
1 gestion logistique	4 DEVE
1 exploitation et transports	2 DJS
2 aménagements paysagers	1 DLH
4 travaux publics	2 DSOL
1 équipements sportifs	
1 maintenance automobile	
1 sylviculture	

❖ APPRECIATIONS DES MEMBRES DU JURY

Les membres du jury ont estimé que le niveau des dossiers RAEP s'était amélioré par rapport aux années précédentes, preuve d'une part que la formation dispensée par le bureau de la formation de la DRH porte ses fruits (56 agents formés cette année) et, d'autre part, que les agents qui se représentent progressent (11 agents concernés).

Les dossiers RAEP les moins bons restent très proches du terrain et terre à terre sans faire preuve de hauteur de vue.

À l'oral, la grande majorité des candidats a préparé et soigné sa présentation. Les candidats n'ayant pas réussi cette partie le doivent à une mauvaise gestion du stress plus qu'à un manque de travail. Pour certains le stress est même un facteur handicapant.

Sur la partie discussion, les candidats avaient des niveaux très hétérogènes. La plupart des candidats se sont montrés à l'aise pour répondre aux questions portant sur la description de leurs fonctions et la maîtrise des fondamentaux du métier.

En revanche, peu de candidats ont été capables de faire preuve de discernement dans leurs réponses, et capables de relever l'impact des enjeux municipaux sur leur métier. Il est conseillé aux candidats de préparer leur examen dans cette optique. De manière générale, il est attendu une prise de hauteur sur des sujets transverses et quelques fondamentaux.

Le jury a fixé le seuil d'admission à 13/20, ce qui est élevé (11/20 en 2021).

Au terme des épreuves orales, 3 candidats étaient en ballotage favorable.

❖ QUESTIONS MAJORITAIREMENT POSEES

Les questions posées par les membres du jury aux candidats relevaient majoritairement de 5 thèmes :

- la maîtrise des fondamentaux du métier,
- les ressources humaines (management, cas pratique et aspect disciplinaire, la notion de service public..)
- la commande publique (grands principes, contrats, mise en situation, les pièces d'un marché, règles de publicité etc...)
- la connaissance de la Ville de Paris (les grands projets de la mandature, conseil et conseillers de Paris, mairies et maires d'arrondissement, élection de la Maire de Paris, la territorialisation...)
- la motivation et les projets du candidat (pourquoi travailler à la Ville de Paris, pourquoi devenir ASE, pourquoi travailler dans le secteur public, perspectives d'évolution...)